

LE PRESIDENT

Paris, le mardi 18 mars 2025

La Saint-Cyrienne, Association amicale des élèves et anciens élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, reconnue d'utilité publique, s'est réunie en assemblée générale ordinaire (AGO) le samedi 15 mars 2025 dans les salons du gouverneur militaire de Paris aux Invalides.

227 adhérents avec droit de vote étaient présents ou représentés permettant la tenue régulière de cette AGO.

Les résolutions suivantes ont été approuvées par les adhérents de *La Saint-Cyrienne* lors de cette assemblée générale :

1- Election des nouveaux administrateurs

Les adhérents de *La Saint-Cyrienne* ont élu ou coopté les membres suivants pour les représenter au conseil d'administration :

| Prénom et Nom | Promotion | Résultat |
|---------------------------|------------------|-----------------------|
| Pierre BAYLE | 75-77 | Élu |
| Pierre VILLAUME | 77-79 | Élu |
| Philippe DELBOS | 82-85 | Élu |
| Thomas MOLLARD | 92-95 | Élu |
| Nicolas VERAN | 94-97 | Élu |
| Thomas DEBAECKER | 00-03 | Élu |
| Marie-Christine HAUSCHILD | | Élue |
| Ludovic GARNIER | 09-12 | Coopté Régul AG 26 |

2- Rapport moral du Président de La Saint-Cyrienne

Décision numéro 1 : Les adhérents ont entendu le rapport moral du Président pour l'année 2024 et les perspectives 2025 et lui donne quitus

Votée à l'unanimité

3- Rapport financier 2024 et budget 2025

L'assemblée générale a entendu le rapport financier sur les comptes 2024 de *La Saint-Cyrienne* et le projet de budget 2025.

Décision numéro 2 : L'assemblée générale de *La Saint-Cyrienne* approuve le rapport financier 2024 et donne quitus au trésorier pour sa gestion

Votée à l'unanimité

Décision numéro 3 : Le résultat positif de vingt-quatre mille euros (24.000€) de 2024 est affecté en réserve :

- Quatorze mille euros (14.000€) pour l'organisation d'un grand événement ou colloque futur.
- Dix mille euros (10.000€) pour la réalisation d'un annuaire.

Votée à l'unanimité

Décision numéro 4 : L'assemblée générale de *La Saint-Cyrienne* approuve Le projet de budget 2025.

Votée à l'unanimité

4- Approbation de l'acceptation de Legs

Legs particulier de Marie-Jeanne MESAGER décédée le 26 février 2023 :

« Maison sise au 36-38 rue SAINT-GEORGES 94700 MAISONS-ALFORT »

Le Conseil d'administration (CA) de *La Saint-Cyrienne* réuni le 17/12/2024 a accepté ce legs à l'unanimité.

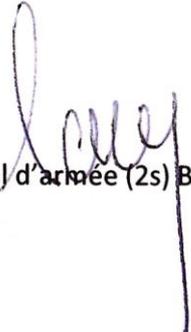
Décision numéro 5 : L'assemblée générale de *La Saint-Cyrienne* approuve l'acceptation du legs particulier de Marie-Jeanne MESAGER.

Votée à l'unanimité

Legs de Maurice MAITRE qui se monte à 10.720€.

Décision numéro 6 : L'assemblée générale de *La Saint-Cyrienne* approuve l'acceptation du legs de Maurice MAÎTRE.

Votée à l'unanimité


Le Général d'armée (2s) Bruno DARY